

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2001-0400/PR/MI portant changement de nom d'une Rue de la Ville.

n° 2001-0400/PR/MI

Ministère  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication  
29 mai 2001

Numéro JO  
n° 10 du 31/05/2001

Date du numéro  
31 mai 2001

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

**VU**Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

**VU**Le décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

**VU**L'arrêté n°118/SPCG du 30 décembre 1967 et ses modifications portant création et Organisation du District de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

La rue de Héron, longeant la plage du Héron est débaptisée pour porter désormais le nom de

– Mohamed Al Dourra.

### Article 2

Le Ministre de l'Intérieur est chargé en ce qui concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

Le Président de la République  
chef du Gouvernement

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**